



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie – Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance – Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services

263, rue de Paris – Case 429 - 93514 Montreuil cedex
Tél. 01.48.18.80.36 / Fax. 01.48.18.80.35



NÉGOCIATIONS SUR LA PÉNIBILITÉ :

Le Patronat mis en échec, gèle les négociations

Le 11 octobre : agissons ensemble

Six heures de réunion avec de multiples suspensions de séance tout au long de cette **pénible journée** consacrée à la négociation sur le **sujet d'importance** qu'est la **pénibilité subie par les salariés** dans nos industries.

L'Unité des 5 organisations CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC portait une exigence, à savoir :

« Dans le préambule du projet d'accord, **3 objectifs** étaient fixés : **Réduire, Supprimer** la pénibilité, puis **Améliorer** les conditions de travail ».

Les 5 organisations voulaient ajouter en 4ème point : « mettre en place des dispositifs de compensation dans la branche pouvant être améliorés ou complétés dans les entreprises ».

En clair, les 5 organisations voulaient en engagement clair du patronat, à savoir : compenser en temps la pénibilité du travail !

La chambre patronale (UIC) a passé la journée à se défilier, jouant la montre, l'usure, la division entre les organisations, puis le chantage, menaçant de renvoyer les négociations à l'entreprise si on refusait sa proposition... pour finir par dire : « pas question de négocier des départs anticipés, on suspend les négociations ».

Un échec dû à l'intransigeance du patronat, l'UIC confond « dialogue social » avec « dialogue patronal ».

Une situation inacceptable pour les milliers de salariés qui subissent au quotidien la pénibilité patronale dans leur travail.

Seule satisfaction : le patronat n'obtient pas un accord vide de garanties sociales qui profiterait aux entreprises de 50 à 300 salariés. L'accord de branche leur permettrait de ne pas payer les 1 % de pénalité financière et de ne pas négocier dans leur entreprise : ils seront désormais obligés d'engager la négociation dans l'entreprise ou de payer 1 % de pénalité financière.

En tout état de cause, la CGT ne se satisfait pas de cette situation créée par le diktat patronal.



Info

La CGT signe l'accord Pénibilité dans la branche pétrole

Alors que les salariés de plusieurs grands groupes industriels de la Chimie ont déjà obtenu des droits allant de 2 à 3 ans de départs anticipés pour les postés, ainsi que des évolutions pour les autres catégories, tels que TPF, ARKEMA, RHODIA, etc..., le refus de l'UIC d'élargir, de reconnaître partout les mêmes droits est irresponsable, méprisant pour les travailleurs qui donnent de leur vie, de leur santé du fait de l'organisation du travail.

La CGT appelle les salariés des Industries Chimiques à faire bloc, à agir pour faire valoir leurs revendications.

La journée nationale d'actions du 11 octobre, décidée par plusieurs organisations, confédérations est l'occasion d'exprimer avec force nos revendications.

Ultime mépris de l'UIC : alors que l'accord « salaires 2011 » prévoit une 2ème réunion si l'inflation dépasse 1,5 %, l'UIC refuse de respecter sa signature et joue la montre, renvoyant à la fin de l'année la négociation sur les salaires.

L'intervention des salariés est incontournable.

Régime posté	Acquisition de droit à cessation anticipée d'activité (en mois d'anticipation par année de travail en quart) (*)
3 X 8 continu, pendant les 30 premières années sous ce régime de travail	1,25
3 X 8 continu, à partir de la 31 ^e année sous ce régime de travail	1,75
3 X 8 discontinu et 2 X 8 continu	0,8
2 X 8 discontinu	Un tiers

(*) dans la limite de 36 années de carrière postée au sein de la même entreprise, tous régimes de travail posté confondus

La période d'acquisition de mois d'anticipation est plafonnée à 36 années de carrière postée, ce qui correspond à une durée d'anticipation de :

- 4 ans pour les postés 3 x 8 continu,
- 2 ans et 4,8 mois pour les postés 3 x 8 discontinu et 2 x 8 continu,
- 12 mois pour les postés 2 x 8 discontinu.

Le 11 octobre, partout, par la grève, manifestations,

Donnons du poids, de la force à nos revendications sur :

- ↪ les salaires,
- ↪ l'emploi,
- ↪ la pénibilité,
- ↪ la protection sociale.

C'EST PAR L'ACTION QUE NOUS GAGNERONS !